



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 16 mai 2013

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

Date de la convocation
2 mai 2013

Date d'affichage
6 mai 2013

Objet de la délibération
*Pôle services techniques –
Antenne administrative et
comptable – Demande de
subvention au conseil
général du Var pour la
manifestation « Plateforme
Gapeau Emploi »*

Vote pour à l'unanimité

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'an deux mille treize, le seize mai deux mille treize, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Docteur André GARRON, Maire.

Étaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, SMADJA Marie-Aurore, BOUBEKER Patrick, DROESCH Michel, BOTA Yasmine, LAUNAY Michel, DESVILLETES Louis, CAPELA Marie-Pierre, BONIFAY Rose-Marie, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAOUICHE Dalel, DELGADO Alexandra, VALLE Evelyne, TREQUATTRINI Pascale, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth, KASPERSKI Christophe

Procurations :

RIGAUD Catherine donne procuration à GARRON André,
ROUX Jean-Paul donne procuration à COIQUAULT Jean-Pierre,
BOUTIER Jean-Paul donne procuration à LUQUAND Jean-Pierre,
FOREST Marie-Paule donne procuration à RIMBAUD Georges.

Absents :

Aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Yasmine BOTA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

La commune organise le vendredi 24 mai 2013 au château de Sollies-Pont, de 9 heures à 14 heures, la « Plate-forme Gapeau Emploi ».

Cette journée a pour objectif de regrouper les entreprises, les chercheurs d'emploi ainsi que les institutions et les associations.

- Les entreprises pourront grâce à cette journée :
 - Bénéficier d'une large campagne promotionnelle visant à attirer du personnel
 - Répondre aux besoins en personnel sans passer par la lourdeur des processus traditionnels
 - Participer à la création d'emplois et à la croissance économique et sociale de la vallée du Gapeau
 - Faire connaître leurs services ou produits aux autres exposants et participants
 - Nouer des contacts privilégiés avec les partenaires locaux

- Apport pour les demandeurs d'emplois :
 - Atelier Curriculum Vitae
 - Présélection de candidats/ entretiens d'embauche
 - Echange avec les institutionnels et les employeurs
 - Présentation des différentes fonctions des partenaires
 - Connaissance du tissu économique local

Cette opération, dont le coût est évalué à 2 080 euros TTC, peut bénéficier d'une subvention de la part du conseil général au titre des aides aux communes.

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

Conseil Général	1 664.00 euros
Autofinancement	416.00 euros
Montant TTC	2 080.00 euros

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.3233-1,

CONSIDERANT l'intérêt et les objectifs de cette manifestation,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **APPROUVE** la réalisation de cette opération, pour un montant estimatif de 2080 euros TTC,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus visé,
- **AUTORISE** le maire à solliciter une subvention auprès du conseil général au titre des aides aux communes, au taux le plus élevé possible.

Les crédits correspondants tant en dépense qu'en recette sont inscrits dans les différents chapitres et articles du budget de l'exercice 2013.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du



[Handwritten signature in black ink]